

Le CSEE souhaite la bienvenue à ses collègues des 10 nouveaux Etats membres

*Page 2*

La campagne pour le Traité de l'Union européenne

*Page 3*

Réunion du Comité pan européen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE

*Page 5*

Campagne du CSEE: l'Europe a besoin des enseignants

*Page 7*

Réunion avec le Président Prodi

*Page 7*

Projets du CSEE

*Page 9*

Projet de la CES sur la négociation collective et le dialogue social

*Page 11*

Derniers développements sur le plan des négociations menées dans le cadre du dialogue social du stress au travail

*Page 11*

### **Elargissement de l'UE : Le CSEE souhaite la bienvenue à ses collègues des 10 nouveaux Etats membres**

Le CSEE salue chaleureusement ses organisations membres actives dans les 10 nouveaux Etats de l'Union européenne, et souhaite représenter leurs intérêts en qualité de membres à part entière de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, au plan européen.

[>>> en savoir plus](#)

### **La campagne pour le Traité de l'Union européenne : la proposition de la présidence irlandaise n'est pas encore satisfaisante**

La campagne du CSEE sur le projet de Traité constitutionnel entre dans une phase cruciale.

[>>> en savoir plus](#)

### **Réunion du Comité pan européen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE**

Le Comité pan européen de l'IE et le Bureau Exécutif du CSEE, réunis dans la nouvelle structure pan européenne, ont tenu leur première réunion intégrée les 26 et 27 avril à Bruxelles.

[>>> en savoir plus](#)

### **Calendrier**

14-15 juin

Réunion du Conseil du CSEE

15-16 juin

Réunion des Réseaux du CSEE

27 septembre

Réunion du Bureau IE/CSEE

## **Le CSEE souhaite la bienvenue à ses collègues des 10 nouveaux Etats membres**

Le 1er mai, 10 nouveaux Etats membres et 75 millions de citoyens européens ont accédé à l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne représente une réalisation importante dans les efforts menés conjointement par les pays européens pour assurer une Europe pacifique, où règnent le respect, la démocratie et la prospérité. Le CSEE salue chaleureusement ses organisations membres actives dans les 10 nouveaux Etats de l'Union européenne, et souhaite représenter leurs intérêts en qualité de membres à part entière de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, au plan européen.

L'élargissement rend également nécessaire le renforcement de la coopération et de la solidarité au sein même du mouvement syndical, pour contrebalancer le rôle sans cesse plus important que joue l'Union européenne dans les affaires sociales, dans les politiques du marché de l'emploi et dans l'éducation. Le CSEE saisira toutes les occasions qui se présentent pour renforcer la coopération avec les organisations membres des nouveaux pays, de manière à développer des stratégies effectives visant à promouvoir les droits des enseignants et à travailler conjointement pour la mise en place d'une Europe dans laquelle une éducation de qualité est accessible à *tous*.

Les systèmes d'éducation en Europe sont caractérisés par leur grande diversité. Les Etats membres collaborent depuis les années 1970 à l'échange d'informations sur les politiques d'éducation, et ils se sont engagés dès 1986 à promouvoir la mobilité des étudiants ; cependant, ce n'est qu'en 1992, date de la signature du Traité de Maastricht, que l'éducation a été officiellement reconnue comme domaine légitime dans lequel l'UE a des responsabilités. Depuis cette date, le rôle de l'UE dans le domaine de l'éducation n'a cessé de s'intensifier. Conformément aux articles 149 et 150 du Traité, le rôle de l'UE consiste à encourager la coopération en accordant toute la considération voulue à la diversité des systèmes nationaux de l'éducation, chaque Etat membre conservant la pleine responsabilité quant à la teneur et à l'organisation de son système d'éducation.

En particulier, l'UE a vu se renforcer depuis 2000 la coopération sur les questions relatives à la politique d'éducation, la stratégie de Lisbonne définissant un certain nombre d'objectifs communs pour les systèmes d'éducation et de formation de l'UE. La définition de repères et d'indicateurs communs pour mesurer les progrès réalisés, l'échange de bonnes pratiques et de politiques sur le plan de l'éducation, sont autant d'éléments de l'activité de

l'UE dans le domaine de l'éducation. Dans la perspective de l'élargissement, les 10 nouveaux Etats membres sont associés depuis quelque temps à la mise en application de la stratégie de Lisbonne, conjointement avec les pays membres de l'AELE et les pays candidats soit la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie.

Le CSEE souhaite la bienvenue aux collègues des 10 nouveaux Etats membres. En vue de leur adhésion, des changements structurels avaient déjà été mis en œuvre dès décembre 2003. Ces changements vont permettre une étroite collaboration avec les organisations d'autres pays candidats ainsi que d'autres pays européens.

Le CSEE va poursuivre et renforcer son travail visant à contribuer activement à la promotion du dialogue social à tous les niveaux ainsi qu'à la promotion du rôle crucial de l'éducation dans le combat pour les droits sociaux fondamentaux et contre l'exclusion sociale.

### **Développements récents dans le cadre de la Campagne sur le Traité de l'Union européenne: la proposition de la présidence irlandaise n'est pas encore satisfaisante**

La campagne du CSEE sur le projet de Traité constitutionnel entre dans une phase cruciale puisqu'il est prévu que le Conseil européen parvienne à un accord sur le Traité au mois de juin.

La présidence irlandaise de l'UE a récemment proposé plusieurs amendements à l'article actuel III-217 relatif à la politique commerciale commune, mais ces amendements ne sauvegardent pas l'éducation dans la politique commerciale.

Les amendements proposent une description claire des relations entre les règles de vote pour les accords extérieurs de l'UE et la législation interne de l'UE en rapport avec le commerce des services, ce qui signifie que les accords extérieurs doivent être votés selon les règles de votes s'appliquant à la législation interne concernant spécifiquement le domaine de services en question. Cela résout un problème d'incohérence légale dans la version actuelle du projet de Traité.

Toutefois, ces amendements ne résolvent pas les problèmes d'incohérence légale entre les compétences externes et internes de l'UE dans le domaine de l'éducation. Conformément aux articles III-182 et III-183 du projet de Traité (ainsi que l'article 149 et l'article 150 du Traité de Nice), les compétences internes de l'UE dans le domaine de l'éducation sont limitées à l'adoption d' 'actions d'encouragement' et de 'recommandations'. D'autre

part, les compétences externes de l'UE relatives aux accords du commerce des services, par exemple dans le cadre de l'AGCS, peuvent équivaloir à la signature *d'accords internationaux juridiquement contraignants qui s'appliquent à tous les Etats membres*.

Conformément à l'article III-217 du projet de Traité, des décisions relatives à la politique commerciale commune sur le commerce des services, y compris l'éducation, peuvent être prises par un vote à la majorité qualifiée au Conseil des Ministres. Les amendements proposés par la présidence irlandaise, tels que décrits ci-dessus, ne modifient pas cet aspect, puisque les décisions de l'UE dans le domaine de l'éducation sont prises à la majorité qualifiée au Conseil comme le prévoit le projet de Traité.

Depuis que le début des négociations sur le Traité ont démarré l'automne dernier, le CSEE s'est adressé aux ministres de l'UE pour attirer leur attention sur le problème juridique posé par les déséquilibres et les contradictions entre la compétence externe et la compétence interne de l'UE dans le cadre du commerce des services. Dans la résolution adoptée à l'Assemblée Générale de décembre 2003, le CSEE exige que l'éducation ne soit pas soumise aux politiques commerciales, comme le prévoient les dispositions du traité de Nice, dans lequel l'article 133 sur la politique commerciale commune énonce clairement que l'éducation est exclue des compétences de l'UE en matière de commerce.

Le CSEE invite ses organisations membres à continuer à interpellier leur gouvernement sur ce sujet. Les possibilités de commercialisation de l'éducation dans le cadre de l'AGCS sont réellement préoccupantes, puisque les compétences internes relatives à l'éducation, telles que le décrivent les articles 149 et 150, pourraient être menacées par les compétences externes de l'UE sur les politiques commerciales relatives au commerce de l'éducation.

La proposition que le gouvernement finlandais a présenté à la Présidence irlandaise va dans le sens de la campagne du CSEE sur cette question, à savoir que les décisions concernant l'intégration de l'éducation dans les services commerciaux ne pourraient être votées qu'à l'unanimité par le Conseil. Nous invitons dès lors nos organisations membres à prendre au plus vite contact avec leur gouvernement afin de soutenir cette proposition. Toutefois, bien que l'unanimité dans les règles de vote relatives au commerce de l'éducation constitue en quelque sorte une avancée vers une sauvegarde de l'éducation dans la

politique commerciale, une exclusion explicite de l'éducation de la politique commerciale de l'UE reste notre objectif principal.

Dans les cinq semaines à venir, les ministres de l'UE se rencontreront à plusieurs reprises dans le cadre du Conseil des Affaires Générales, afin de négocier le Traité constitutionnel. L'accord final est attendu au Conseil européen des 17 et 18 juin.

### **Réunion du Comité pan européen de l'IE/Bureau Exécutif du CSEE**

Le Comité paneuropéen de l'IE et le Bureau Exécutif du CSEE, réunis dans la nouvelle structure pan européenne, ont tenu leur première réunion intégrée les 26 et 27 avril à Bruxelles.

La structure pan européenne offre l'avantage de rendre possibles des réunions intégrées des représentants de l'ensemble de la région européenne ; c'est pourquoi les représentants des pays non membres de l'UE/AELE sont invités à rester en séance en qualité d'observateurs lorsque sont abordés des points relevant exclusivement du CSEE. 45 représentants issus de 40 pays européens ont assisté à la réunion.

#### Mesures prises par le CSEE

Le Secrétaire Général du CSEE, Martin Rømer, a présenté un rapport sur les récentes mesures prises par le CSEE au sujet des questions actuelles intéressant l'UE, et notamment le projet de réexamen par la Commission de la directive de 1993 sur le temps de travail, la proposition de directive sur les services dans le marché interne et la question du statut juridique des services de l'éducation dans le projet de Traité constitutionnel.

Les organisations ont été à nouveau encouragées à établir des contacts avec leur gouvernement au sujet des changements au projet de Traité constitutionnel.

#### Réunion du Conseil du CSEE

Le Bureau de l'IE/CSEE a présenté une proposition combinant la prochaine réunion du Conseil du CSEE les 14 et 15 juin 2004 avec une conférence sur la stratégie de Lisbonne, sous le titre : « Elaboration de politiques sur l'utilisation des indicateurs et des repères », pour laquelle le CSEE a reçu récemment l'autorisation de financement de la Commission. Le Conseil du CSEE doit agir en tant qu'organe consultatif auprès du Bureau exécutif sur les questions en rapport avec les politiques du CSEE. Dans ce contexte, la question de la conférence vient à son heure et constitue un thème politique de première importance à discuter par le Conseil. Cette proposition a été entérinée par le Bureau Exécutif, et il a été décidé en outre d'utiliser seulement les

langues officielles du CSEE. La réunion du Conseil aura donc lieu le 14 juin de 11h à 17h et le 15 juin de 9h à 15h30. De plus amples détails ainsi les invitations et les programmes de la conférence seront adressés à toutes les organisations membres dans le courant du mois de mai.

### Réseaux électroniques du CSEE

Le Bureau Exécutif a entériné le projet de restructuration des réseaux électroniques du CSEE mis en place dans le cadre du projet « Dialog On ». Exécuté en coopération avec l'Académie syndicale européenne (ASE) avec la participation de nombreux syndicats européens affiliés à la CES, le projet a reçu l'appui financier de la Commission européenne pour la période s'étendant de novembre 2001 à février 2004. L'objectif fixé pour l'avenir est que les réseaux électroniques du CSEE restent conformes à leurs objectifs originaux : partager des informations entre les organisations membres du CSEE et élaborer des accords, des propositions, des politiques, etc. en ligne. En tant que tels, les réseaux pourraient s'avérer très importants pour le CSEE, jouant le rôle d'organes consultatifs. Les réseaux actuels sont le réseau des négociateurs en chef, le réseau sur la qualité de l'éducation, le réseau de l'enseignement supérieur, la recherche et la formation des enseignants et le réseau des experts juridiques. Il a été décidé de réorganiser le réseau des négociateurs en chef et de le dénommer désormais le réseau sur les conditions de travail. Simultanément, le réseau sur la qualité de l'éducation sera modifié en réseau sur le développement de l'éducation.

Comme décidé antérieurement, les réseaux seront étendus à l'ensemble des organisations membres du CSEE.

La mise en application de la restructuration des réseaux se fera à l'occasion de l'invitation à la première réunion des réseaux.

Compte tenu de la prolongation de la réunion du Conseil, il a été décidé de reporter au 16 juin 2004, de 9h30 à 16h, la réunion « physique » des réseaux, fixée à l'origine dans l'après-midi du 15 juin. Une brève session de formation destinée aux nouveaux participants sera assurée en séance.

En outre, le Comité a approuvé en réunion un projet de programme d'activités coordonnées pour la structure paneuropéenne de l'IE et du CSEE, ainsi qu'un nouvel accord de coopération entre l'IE/CSEE et l'ESIB<sup>1</sup>. Les participants ont été informés des projets en cours et des projets futurs du CSEE. Le CSEE a réussi à s'assurer l'appui de la Commission européenne, et le Secrétaire Général a présenté un exposé de synthèse sur les projets actuels.

---

<sup>1</sup> Les syndicats nationaux des étudiants en Europe.

La prochaine réunion du Comité paneuropéen de l'IE/Bureau Exécutif européen du CSEE aura lieu le 6 décembre 2004.

### **Campagne du CSEE: l'Europe a besoin des enseignants**

Lors de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg en 2003, le CSEE a décidé de lancer en 2004 une campagne sur le thème « L'Europe a besoin des enseignants », dans le double but d'assurer la disponibilité en nombre suffisant des enseignants et de garantir une éducation de haute qualité pour les enseignants dans l'Union européenne. Cette campagne sera lancée en automne, cependant, le CSEE diffusera dans le courant du mois de mai s'intégrant dans la perspective des élections parlementaires européennes du mois de juin.

Le message essentiel de cette déclaration est que, si l'UE souhaite atteindre les objectifs définis par ses ministres de l'éducation dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour améliorer la qualité des systèmes d'éducation européens, les enseignants doivent recevoir l'appui nécessaire pour mieux exécuter leur travail. L'objectif général de la stratégie de Lisbonne est de faire de l'Europe, d'ici à 2010, « *la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde* », et dans ce contexte, l'éducation est considérée comme un instrument déterminant. En conséquence, les enseignants européens sont confrontés à de nouvelles exigences et à de nouveaux défis. La déclaration met clairement en évidence les raisons pour lesquelles la demande d'enseignants bien formés se fera plus forte, alors qu'il existe déjà une pénurie de plus en plus manifeste d'enseignants dans plusieurs pays européens.

La déclaration du CSEE en appelle aux gouvernements et aux hommes politiques de l'UE pour qu'ils recherchent d'urgence des solutions à la pénurie d'enseignants et fournissent une éducation de qualité aux enseignants, tant pendant leur formation que pendant leur pratique professionnelle, afin qu'ils puissent faire face aux nouveaux défis résultants de l'évolution de leur rôle dans la société de la connaissance.

### **Le Président Prodi partage les préoccupations des syndicats quant à l'avenir des services publics dans l'UE**

Lorsqu'ils ont rencontré le Président de la Commission européenne, Romano Prodi, le 31 mars, le CSEE et les fédérations des services de la CES, EPSU<sup>2</sup>, UNI-Europa<sup>3</sup> et

---

<sup>2</sup> Fédération syndicale européenne des services publics.

<sup>3</sup> Fédération syndicale européenne des services et de la communication.

ETF<sup>4</sup>, ont pressé le Président Prodi de prendre des mesures pour mettre en place un cadre juridique pour les services d'intérêt général (SIG).



Les syndicats ont exprimé leur préoccupation extrême quant à la manière dont la Commission a récemment abordé la question des services publics dans l'UE. La Commission a lancé un large débat sur les SIG dans l'UE, sous la forme d'un Livre vert publié en mai 2003, mais, bien que les conclusions n'aient pas encore été tirées quant au processus de consultation sur le Livre vert, la Commission a présenté en janvier 2004 un nouveau projet de directive sur les services dans le marché intérieur, qui fait l'objet d'un examen en urgence au Conseil.

Le projet de directive ultra-libéral, qui devrait être publié incessamment et concerne les services dans le marché intérieur, rend d'autant plus urgent un cadre juridique pour tous les SIG. La libéralisation des services doit être assortie d'un contrepoids juridique fort pour garantir que les règles de la concurrence et les forces du marché ne compromettent pas l'accès des citoyens de l'UE à des services publics de qualité.

« Les services d'intérêt général s'avèrent déterminants non seulement pour les travailleurs du secteur public mais en fait pour tous les citoyens dans l'Union européenne élargie. Si l'on souhaite que l'économie sociale de marché ait un sens, il est inacceptable que l'UE accorde une priorité élevée à la directive sur la libéralisation du marché des services, alors qu'elle bloque des propositions visant à renforcer les droits des travailleurs et l'engagement en faveur de services publics de qualité et

---

<sup>4</sup> Fédération des travailleurs des transports.

accessibles », a déclaré Józef Niemiec, Secrétaire confédéral de la CES.

Le Président Prodi s'est accordé avec les syndicats sur la nécessité de plus en plus pressante de définir un cadre juridique sur les SIG à la suite du projet de directive sur les services, et il a déclaré en outre que la première évaluation des réponses reçues dans le processus de consultation au sujet du Livre vert sur les SIG montrent qu'il existe un large intérêt pour la décantation des règles communautaires en matière de SIG. Cependant, le Président Prodi a indiqué que le climat politique prévalent dans l'UE était « dur », visant à pousser aussi loin que possible le marché interne. A son tour, la délégation de la CES a instamment prié le Président à prendre des initiatives afin de satisfaire les attentes équitables et réalistes des citoyens de l'UE en faveur d'une Europe sociale.

### **Projets dans le cadre du Programme d'Action du CSEE**

La Commission européenne a approuvé un projet (conférence) sur *« Les objectifs concrets futurs des systèmes éducatifs en Europe (Phase II) : Développer des politiques portant sur l'utilisation des indicateurs et des repères »*. Cette conférence se tiendra conjointement avec le Conseil du CSEE les 14 et 15 juin.

Le projet *Elfe (Forum européen sur l'e-learning pour l'éducation)*, lancé en janvier 2004, atteint déjà sa phase II, au cours de laquelle les experts et d'autres membres du Comité directeur effectuent des visites d'étude afin de choisir les écoles élaborant des projets pilotes sur les TIC dans l'éducation. Son site web sera inauguré dans les prochaines semaines. Les experts mènent les recherches pertinentes et le CSEE en attend de grands résultats.

*Enfants Rom*: La phase préparatoire du projet visant à améliorer la situation des enfants Rom en Bulgarie, en Hongrie et en Slovaquie, intitulé *« Développer une éducation de qualité non discriminatoire pour les enfants Rom »*, est également bien lancée. Le Comité de coordination a déjà organisé des réunions en Bulgarie avec les enseignants et les parents d'enfants Rom et autres. Les problèmes et les éventuelles solutions sont en cours d'examen. Le 20 mai prochain, le Comité de coordination rencontrera les autorités locales de l'éducation à Sliven, une région de Bulgarie qui compte une importante communauté d'enfants Rom et où des programmes scolaires spéciaux sont mis en œuvre. Nous escomptons qu'après la conférence de juin, à laquelle participeront également les Slovaques et les Hongrois, le Comité directeur élaborera une proposition pour la période de

mise en œuvre qui s'étendra sur deux ans. Les premiers résultats enregistrés sont en tout cas très fructueux.

*Le Séminaire sur l'ouverture d'un véritable dialogue social: « Comment s'engager effectivement dans le dialogue social ? »,* qui a pour but d'examiner le développement du dialogue social pour les organisations d'enseignants dans les 10 nouveaux Etats membres, se tiendra probablement à Ljubljana (Slovénie). Ce séminaire est organisé conjointement avec l'ASE<sup>5</sup>. De plus amples informations seront envoyées aux organisations membres.

Le CSEE a envoyé des demandes de nouveaux projets, selon la liste donnée ci-dessous ; ces projets attendent l'approbation de la Commission européenne.

- *IQTE – Améliorer la qualité de la formation des enseignants en Europe : établir un cadre étendu.* But : analyser la situation de la formation des enseignants en Europe et développer une politique du CSEE relative à la formation des enseignants qui prend en compte la stratégie de Lisbonne. Un rapport de synthèse sera réalisé par un expert.
- *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation.* But : discuter et développer un plan d'action pour la préparation d'un dialogue social sectoriel au niveau européen, dans le domaine de l'éducation ; une attention particulière est accordée aux nouveaux membres. Les organisations d'employeurs CEEP<sup>6</sup>/CCRE<sup>7</sup> seront invitées à participer à ce processus.
- *De Berlin à Bergen.* But : préparer la conférence ministérielle de Bergen 2005, qui sera consacrée au processus de Bologne. Il est prévu dans ce contexte de mener une enquête et d'organiser une conférence.
- *Le dialogue social dans l'éducation : séminaires de formation.* But : contribuer au développement du dialogue social dans les nouveaux Etats membres en améliorant les compétences des syndicats d'enseignants.
- *Projet sur la restructuration (Fonds social européen – article 6).* Le CSEE a proposé deux mesures clefs :
  - négociation des salaires et conditions de travail des enseignants (dans le cadre du réseau des négociateurs en chef) ;
  - nouvelles formes de recrutement et développement des carrières (dans le cadre du

---

<sup>5</sup> Académie Syndicale Européenne.

<sup>6</sup> Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général.

<sup>7</sup> Conseil des Communes et Régions d'Europe.

### **Projet de la CES sur la négociation collective et le dialogue social**

En avril, la Confédération européenne des syndicats (CES) a lancé une étude sur le développement de la négociation collective et du dialogue social tant au niveau européen qu'au niveau sectoriel national au cours de la période 2001-2004. Le but de cette étude est d'améliorer encore la coordination des négociations collectives au niveau européen. A cet effet, les organisations membres du CSEE ont été invitées à communiquer les informations dont elles disposent sur la négociation collective dans leur pays au cours de la période couverte par l'étude. Des questionnaires ont été envoyés à toutes les organisations membres ; ils couvrent différentes questions :

- Apprentissage tout au long de la vie et acquisition des compétences
- Temps de travail
- Egalité des chances entre hommes et femmes
- Santé et sécurité au travail
- Types de contrat
- Promotion et protection de l'emploi
- Insertion sociale et protection sociale
- Salaires
- Critères utilisés dans les négociations salariales
- Situation actuelle et prévisions

Le résultat de l'étude par secteur et par pays sera communiqué à toutes les organisations membres, et on peut escompter qu'il constituera une source d'informations très utile pour tous.

Le CSEE est membre du Groupe de travail de la CES sur la coordination des négociations collectives. Le rapport annuel de la CES sur la coordination des négociations collectives 2003-2004 a été adopté à la dernière réunion du Comité exécutif de la CES, tenue les 17 et 18 mars 2004.

### **Derniers développement sur le plan des négociations menées dans le cadre du dialogue social du stress au travail**

Les négociations menées entre la CES et les organisations européennes des employeurs (UNICE<sup>8</sup>/CEEP<sup>9</sup>) sur un accord

---

<sup>8</sup> Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe

<sup>9</sup> Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général

cadre sur le stress au travail tiendront leur ultime session de négociation les 10 et 11 mai. Avant la session, la délégation de la CES a estimé que de nombreux problèmes devraient encore être résolus avant que les négociations puissent être achevées.

A ce jour, un projet de proposition commune sur la teneur des accords a été rédigé. Cette proposition comprend les éléments suivants: 1) Introduction. 2) But. 3) Description. 4) Identification des problèmes engendrés par le stress. 5) Responsabilités des employeurs et des travailleurs. 6) Prévention, réduction ou élimination des problèmes engendrés par le stress au travail. Cependant, du point de vue de la délégation de la CES, le projet de texte comprend de nombreux points critiques qui doivent être discutés avant que le texte puisse être accepté. En particulier, la description du stress est jugée trop individualisée et la prévention du stress n'est pas suffisamment mise en évidence. En outre, les obligations concrètes de l'employeur/du travailleur sont encore trop floues dans le projet de texte. Parmi les aspects positifs de ce projet de document, la délégation de la CES relève le fait que la participation des travailleurs est renforcée et que le lien avec la directive cadre de l'UE sur la santé et la sécurité a été précisée.

Le résultat des négociations sera présenté à la réunion de juin du Comité exécutif de la CES.

#### **Nouvelles publications de l'Institut syndical européen**

*Y a-t-il convergence des politiques d'activation en Europe ?*

La stratégie européenne pour l'emploi pour les jeunes

Amparo Serrano Pascual. ISE, 2004. 518 pages.

Uniquement disponible en anglais.

<http://www.etuc.org/etui/New/ActPoIEES.cfm>

#### **Nouvelles publications de l'OCDE**

*Innovation in the Knowledge Economy: Implications for Education and Learning.*

Mai 2004. Rapport de l'OCDE. Uniquement disponible en anglais.

*OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics: Concepts, Standards, Definitions and Classifications.*

Avril 2004. Uniquement disponible en anglais.

## **Appels à propositions annoncés par la Commission Européenne**

*Pour obtenir plus d'informations sur chaque appel à propositions, veuillez cliquer sur le lien.*

### **Programme Erasmus Mundus**

L'appel à proposition dans le cadre de ce programme de coopération et de mobilité est maintenant disponible.

*Date limite de soumission :*

*Pour les activités liées à l'année académique 2004-2005: 31 mai 2004.*

*Pour les activités liées à l'année académique 2005-2006 : 31 octobre 2004*

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/mundus/call\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/mundus/call_fr.html)

### **Exploitation des résultats innovants du programme Leonardo da Vinci**

Ce second appel à propositions vise à soutenir l'organisation d'événements (conférences et expositions) destinés à favoriser l'exploitation des produits et processus résultant de projets novateurs financés dans le cadre du programme Leonardo da Vinci

*Date limite de soumission : 28 Juin 2004.*

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/new/leonardo2/events/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/new/leonardo2/events/index_fr.html)

### **Programme « Apprendre en ligne » (eLearning)**

Le présent appel à propositions porte sur trois des quatre domaines d'intervention du programme eLearning :

a) Promotion de la culture numérique ; b) Campus virtuels Européens ; c) Actions transversales.

*Date limite de soumission : 28 Juin 2004.*

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/elearning/call\\_eac2604\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/elearning/call_eac2604_en.html)